

# DES ACCÈS RESTREINTS EN PÉRIODE À RISQUE

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux interdits.

Chaque département prescrit sa propre réglementation sur des périodes pouvant couvrir 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin de l'année.



# DANS LA FORÊT

## UNE ÉTINCELLE SUFFIT À BRÛLER TOUTE UNE FORÊT



Randonneurs, pour vos journées balades, adoptez les bons comportements. Les feux de camp sont interdits toute l'année, tout comme fumer en forêt.

**Un incendie arrive plus vite qu'on ne le croit !**

Une campagne réalisée avec le soutien de :



### CONSULTEZ LES RÉPONDEURS ET LES SITES WEB

<b>ALPES MARITIMES</b>	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes">www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes</a>	
<b>AUDE</b>	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/aude">www.risque-prevention-incendie.fr/aude</a>	
<b>BOUCHES-DU-RHÔNE</b>	<a href="http://www.myprovence.fr/enviedebalade">www.myprovence.fr/enviedebalade</a>	08 11 20 13 13
<b>CORSE</b>	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/corse/">www.risque-prevention-incendie.fr/corse/</a>	
<b>VAR</b>	<a href="http://www.var.gouv.fr">www.var.gouv.fr</a>	
<b>VAUCLUSE</b>	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/">www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/</a>	04 28 31 77 11
<b>PYRENNÉES ORIENTALES</b>	<a href="http://www.prevention-incendie66.com">www.prevention-incendie66.com</a>	
<b>ALPES DE HAUTE PROVENCE</b>	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-de-haute-provence/">www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-de-haute-provence/</a>	
<b>HÉRAULT</b>	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/herault/">www.risque-prevention-incendie.fr/herault/</a>	
<b>GARD</b>	<a href="http://www.risque-prevention-incendie.fr/gard/">www.risque-prevention-incendie.fr/gard/</a>	

OCCIF / Création : arenesdesign.fr - Document : graphé, ne peut être vendu.  
 Photos : © Dmytro Chikukha - Alan - Grollier Philippe - Région Occitanie - Ev.Garibay - DR





L'incendie est un risque majeur pour les forêts d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Aussi la Région soutient-elle depuis de nombreuses années les campagnes estivales de sensibilisation organisées par l'Entente Valabre. Depuis 2010, près de 220 000 euros de crédits régionaux ont ainsi été affectés à ces campagnes destinées aux habitants et aux touristes.

La forêt couvre ici 2,6 millions d'hectares, soit 36 % du territoire régional, et présente une large diversité de paysages. Riche de nombreuses essences, la forêt rend d'importants services environnementaux : protection des sols et de la ressource en eau, séquestration du carbone, accueil d'une riche biodiversité... Elle constitue par ailleurs un espace de liberté où se pratiquent de nombreux loisirs, de la balade à la cueillette de champignons en passant par la chasse notamment. Par ses fonctions multiples, la forêt est une composante importante de notre patrimoine naturel et de l'attractivité touristique régionale.

La forêt régionale est également le lieu de travail et la zone d'approvisionnement en bois pour près de 7 000 entreprises qui emploient 19 000 personnes et réalisent près de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. La protection de la forêt contre l'incendie par la sensibilisation contribue ainsi à préserver les nombreuses fonctions qu'elle remplit : espace de loisirs, approvisionnement des filières de transformation, atténuation du changement climatique, habitat pour une biodiversité spécifique...

Au-delà de l'aide à l'Entente Valabre, le soutien de la Région à la filière forêt bois s'est traduit en 2022 par un accompagnement de près de 3 millions d'euros de crédits régionaux répartis entre l'animation de la filière, des opérations de débardage par câble, la mobilisation et la valorisation du bois régional, le renouvellement des forêts et le soutien à l'ensemble des entreprises de la filière et des territoires ruraux qui en dépendent.



**Carole Delga**

Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

## EN FORÊT, 5 RÈGLES À RESPECTER :



### NE PAS FUMER EN FORÊT

Contrairement aux croyances, il est interdit de fumer en forêt, selon l'article 148 du code forestier. La sanction retenue est de 135 €.



### NE PAS JETER VOTRE MÉGOT DEPUIS LE VÉHICULE

Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents dans les forêts, maquis, garrigues, landes. Les automobilistes surpris à jeter leur mégot peuvent être verbalisés d'une amende de 135 €.



### NE PAS FAIRE DE FEU DE CAMPS OU DE BARBECUE EN FORÊT

En forêt et à moins de 200 mètres d'un espace boisé, l'usage du feu est interdit toute l'année (même à proximité d'un plan d'eau !). Cette règle s'applique également aux barbecues et planchas ainsi qu'aux camping-car garés à proximité d'espaces sensibles.



### NE PAS STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES

Le pot d'échappement très chaud du véhicule en contact direct avec des herbes sèches peut être à l'origine d'une éclosion.



### NE PAS STATIONNER DEVANT LES BARRIÈRES DFCI

Sur les pistes forestières, il est essentiel de laisser les accès libres et de ne pas stationner devant les barrières. La circulation hors des pistes est interdite aux véhicules : sanctions de 135 € et 1500 €.

## FACE À UN DÉPART DE FEU

### ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS.

☎ **18** OU **112**

Plus vous êtes rapide et précis, plus vite les secours mobilisent des moyens adaptés.

Soyez clair pour renseigner sur le lieu du sinistre, l'accès, la cause éventuelle, les dégâts : les menaces.

Ne raccrochez pas avant que l'opérateur ne vous le demande.

Sur autoroute, utilisez les bornes orange disponibles tous les 2 km.

## FACE AU FEU

### LES BONS COMPORTEMENTS

- **Gardez votre calme.** La panique peut aggraver votre situation.
- **Ne vous approchez pas** des flammes.
- **Éloignez-vous du feu** à la perpendiculaire de l'axe de propagation. Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- Sur la route, **ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie** et ne gênez pas les secours.
- **Rebroussez chemin.** En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.

## PRÉPAREZ VOTRE SORTIE EN FORÊT

- **Consultez la météo** et portez une tenue adaptée.
- **N'oubliez pas** votre téléphone portable et l'eau nécessaire.
- **Prévenez votre entourage** de votre itinéraire.
- **Ne quittez jamais** les chemins balisés.
- **Stationnez toujours sans gêner** les secours.

## LES DANGERS DE L'INCENDIE

Le feu se déplace plus vite qu'un randonneur. Sa propagation peut dépasser les 5 km/h.

Les fumées arrivent avant les flammes.

Toxiques, elles causent malaises et asphyxies graves.

Les flammes produisent un panneau radiant à hautes températures à l'avant du front de feu.

Les éclosions très rapides avec les fortes chaleurs, une hygrométrie basse et un vent fort.